

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les faits de la semaine

Les élections approchent et les discours programmes se suivent sans se ressembler. M. Waldeck-Rousseau a prononcé à St-Etienne une série de discours qui répondent aux diverses questions politiques ou économiques en cours. Le président du Conseil a été reçu par tous les corps constitués et par tous les corps de métiers. Il a parlé pour les fonctionnaires et pour les rentiers, pour les patrons et pour les ouvriers, pour les cléricaux et pour les anti-cléricaux ; à tous il a su montrer avec la clarté et la netteté qui sont, avec la majesté et la beauté de la phrase, les caractéristiques de son éloquence, que le ministère de « défense républicaine » défendait avec opiniâtreté et vigilance leurs intérêts qui sont communs, quoique en disent les théoriciens des partis extrêmes, et qui sont ceux de la France et de la République.

Nous n'avons pas à nous appesantir plus longtemps ici sur ce magnifique discours, mais nous sommes obligés de signaler, parmi la foule enthousiaste qui acclamait M. Waldeck-Rousseau et le ministère, la présence de MM. Audifred et Victor Gay qui, à la Chambre, n'ont pas beaucoup de tendresse pour le ministère actuel.

Les évêques parlent aussi, quelques-uns fort bien, comme l'évêque de Rodez ou celui de Tulle ; d'autres fort mal, comme celui de Pau. Tandis que les premiers prêchent avec la foi catholique, le respect absolu des lois de la République quelles qu'elles soient, le dernier montre une intolérance aussi ridicule que maladroite en défendant à ses fidèles de faire partie d'œuvres de bienfaisance qui comprendraient des personnes d'un autre culte. A cet évêque d'un autre âge, on pourrait conseiller, pour le moderniser, la lecture des discours que M. Henri Brisson a prononcés depuis trente ans et qui ont été réunis par l'éditeur Cornély, sous ce titre : « La Congrégation ». Il y verrait que si le vieux lutteur républicain a combattu l'esprit cléricale, il a toujours respecté la religion ; que s'il a dénoncé les entreprises politiques des moines, il a approuvé les établissements de bienfaisance. Le prélat, que M. Barthou a dénoncé avec justice, recevrait de celui qu'il appelle un sectaire, une leçon de tolérance bien méritée.

Anglais et Allemands continuent à se montrer les dents et à s'envoyer des propos aigre-doux. M. Chamberlain et M. de Bulow se renvoient la balle, le premier avec une brutalité de mauvais goût ; le deuxième avec un humour qui met les rieurs de son côté. Les rieurs, dans ce cas, ce sont les nations étrangères qui contemplent avec délices cette querelle entre prétendus amis et qui lit avec joie les violences de la presse anglaise et les allusions non déguisées de la presse allemande. La visite du roi Edouard VII à Berlin ne changera rien à l'animosité du peuple allemand contre les auteurs des atrocités de l'Afrique du Sud.

M. Chamberlain dans le discours qu'il a prononcé à Birmingham, a déclaré qu'il tirait sa gloire du concert de malédictions qui s'élevait contre lui. C'est un habile homme que Joë Chamberlain et à la mesure qu'il a choisie, c'est un grand homme car, pour une fois, savez-vous, le concert européen est unanime. F. L.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 16 janvier 1902

Dès l'ouverture de cette séance, M. Deschanel qui a pris possession du fauteuil présidentiel se lève et prononce un discours de remerciements pour la confiance que lui ont à nouveau témoigné 288 députés.

Puis la Chambre renvoie à diverses dates plusieurs interpellations. Une proposition de M. Allemane tendant à modifier la composition du jury est renvoyée à une séance ultérieure.

La Chambre passe ensuite au règlement de son ordre du jour.

L'interpellation sur l'enseignement secondaire est fixée au 24 janvier.

Il est ensuite décidé d'attendre la fin du budget avant de déterminer l'ordre des divers débats qui le devront suivre.

M. Guieysse a la parole pour son interpellation sur la réintégration du général Geslin de Bourgogne, dans le cadre d'activité alors que ce général avait été mis en disponibilité à la suite d'un discours violent et injurieux contre le gouvernement, prononcé par lui chez les jésuites de Vannes.

Le général André, répond à M. Guieysse qu'en frappant le général Geslin de Bourgogne, il a montré aux officiers qu'à la tête de l'armée il y avait un ministre républicain ; mais la mesure était prise depuis déjà un an ; il a cru de son devoir de rappeler le général Geslin de Bourgogne à son poste.

Dans tous les cas, le général André déclare qu'il saura toujours faire son devoir contre les officiers factieux, et qu'il continuera à marcher dans la voie politique indiquée par le président du conseil à St-Etienne.

M. Guieysse dépose l'ordre du jour suivant : La Chambre regrettant des nominations qui jettent l'inquiétude dans le parti républicain, passe à l'ordre du jour.

Le général André demande l'ordre du jour pur et simple, qui est voté par 383 voix contre 83.

Et la séance est levée.

Séance du 17 janvier 1901

M. Cunéo d'Ornano interpelle le ministre de la guerre sur les violations des lois, décrets et règlements militaires qu'il importe au ministre de la guerre de réprimer.

Il s'agit des décrets contraires à la loi en ce qui concerne les commissions de classement et les tableaux d'avancement des officiers.

M. le général André répond qu'en effet il prépare un projet de loi tendant à exclure des bourses pour les écoles militaires les anciens élèves des écoles congréganistes.

M. le général André dit que les commissions de classement faisaient des préférences pour les officiers réactionnaires. Quant à l'accusation apportée par M. Cunéo d'Ornano que le général André était un ancien impérialiste, le ministre de la guerre répond en donnant lecture d'une lettre qu'il écrivait en 1870 au directeur du Pays dans laquelle il manifestait ses opinions républicaines.

M. de Cassagnac qui à cette époque était le directeur de ce journal dit quelques mots.

M. de Montebello fait l'éloge des commissions de classement pour l'avancement des officiers.

Un ordre du jour de confiance au ministre de la guerre est voté par 314 contre 214.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 16 janvier 1902

Présidence de M. Wallon, doyen d'âge. La séance est ouverte à deux heures.

On procède aux divers scrutins pour la constitution du bureau. En voici les résultats : Pour le président, il y a 242 votants et 199 suffrages exprimés. La majorité absolue étant

alors de 100 voix, M. Faillières est élu par 190 suffrages. (Applaudissements)

Des neuf autres voix, M. Peytral en a obtenu six et MM. Dupuy, Leporché et Aucoin, chacun une.

Pour les vice-présidents, il y a lutte, comme on sait, entre deux listes : MM. Barbey et Poirier figurent sur l'une et l'autre, mais pour les deux autres sièges, la droite et le centre gauche proposent MM. Peytral et Mézières, tandis que les candidats des républicains sont : MM. Chaumié et Desmons.

Le scrutin donne ces résultats : votants, 244 ; bulletins nuls, 1 ; suffrages exprimés, 143 ; majorité absolue, 122.

Ont obtenus : MM. Barbey, 167 voix ; Poirier, 142 ; Peytral, 126 ; Desmons, 135 ; Mézières, 120 ; Chaumié, 119 ; divers, 13.

MM. Barbey, Poirier, Peytral et Desmons sont élus.

Pour les secrétaires, il y a 212 suffrages exprimés. Sont élus : MM. Rambourg, 192 voix ; Bodinier, 192 ; Teisserenc de Bort, 191 ; Bourgeat, 189 ; Francoz, 186 ; Denoix, 183 ; Darbot, 172 ; Leydet, 158.

Enfin, les trois questeurs sortants : MM. Gayot, Dusolier et Cazot sont réélus avec 217, 190 et 183 voix sur 230 suffrages exprimés. Le bureau est ainsi complet dès le premier tour.

Séance du 17 janvier 1901

Dès l'ouverture de la séance, M. Faillières, réélu président prononce une allocution dans laquelle il remercie les sénateurs de l'honneur qui lui est fait à nouveau.

Ce discours franchement républicain est vivement applaudi.

M. Paul Strauss dépose ensuite un rapport sur la proposition de loi relative à la protection des mères et des nourrissons. Les projets de loi inscrits à l'ordre du jour sont ajournés.

Et la séance est levée.

## LE SÉNAT RÉPUBLICAIN

De la Dépêche :

Il ne nous déplaît pas d'avoir à faire honte à la Chambre avec le Sénat, et de donner le Luxembourg en exemple au Palais-Bourbon. Cela montrera combien est grande la lâcheté de nos députés, lorsqu'on les abandonne au scrutin secret.

On sait les incidents qui viennent de se passer à la haute Assemblée.

Le groupe du centre gauche, pour n'avoir pas voulu désavouer deux de ses membres, MM. Maret et Bonnefille, qui dimanche dernier, firent adhésion à la Ligue de la Patrie française, s'est vu rejeté hors de la majorité républicaine, dans laquelle il comptait jusqu'à ce jour. Et, comme le Sénat sait distinguer les mots des choses, on ne s'est pas contenté d'une vigoureuse exécution. L'acte a suivi de près la décision, ce qui donne à celle-ci une réelle importance.

Le centre gauche avait eu, jusqu'à ce jour, droit à une vice-présidence. On la lui retire. Ainsi en a décidé une réunion plénière des républicains, qui n'ont pas voulu tolérer plus longtemps les « patronages suspects ».

Voilà qui est bien. Si nos députés avaient eu un peu de cette énergie toute simple, il est probable que, durant quatre mois encore, ils n'auraient pas à subir la présidence de Deschanel, l'élue de toute la réaction. Aussi, n'hésitons-nous pas à louer le Sénat et à déclarer qu'en cette occasion au moins, la Chambre lui fut inférieure.

## EN CHINE

Il a paru deux édits qui sont dus pour une grande part aux démarches du nouveau ministre français : le premier enjoint aux fonctionnaires, en termes catégoriques, de protéger les droits des chrétiens indigènes et de donner à ceux-ci un traitement d'é-

galité ; le second révoque un certain nombre de fonctionnaires, complices des Boxeurs.

Il est probable que M. Beau présentera ses lettres de créance en même temps que les ministres d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie et du Japon. Les Chinois proposent que cette présentation ait lieu dimanche, mais le ministre d'Angleterre estime que les Chinois doivent respecter les usages des nations chrétiennes en ce qui concerne le dimanche.

On critique beaucoup dans les milieux étrangers et chez les réformateurs chinois l'acceptation par les dames du corps diplomatique d'une invitation de l'impératrice douairière. On craint que les Chinois ne l'interprètent comme la reconnaissance des droits de la douairière à la suprématie.

L'influence commerciale et politique des Japonais grandit rapidement.

## Au Transvaal

Le correspondant du Daily Telegraph à Johannesburg dit qu'on a de nouvelles preuves de la complicité de la reine Swaziland avec les Boers, auxquels elle a fourni des renseignements, des approvisionnements et des munitions.

Une dépêche d'Amsterdam au Daily Mail annonce que le ministre du Chili a été autorisé par son gouvernement à offrir aux Boers de vastes territoires au Chili. Le gouvernement chilien se chargerait du transport des colons et leur fournirait du bétail et même de l'argent.

Le Daily Mail résume les dépêches reçues de l'Afrique du Sud en constatant que le général de Wet a pu, en retournant sur ses pas, échapper aux colonnes britanniques, et qu'il est pour le moment hors d'atteinte.

## INFORMATIONS

Le Budget de 1900

Le ministre des finances a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, à l'ouverture de la séance, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice de 1900. Comme M. Caillaux l'avait indiqué à la tribune, il y a quelques semaines, l'exercice 1900 se solde par un excédent considérable, plus élevé encore que le ministre des finances ne le prévoyait il y a un mois. Le résultat définitif est un excédent de 67,984,578 fr. 88. que le ministre propose d'employer à des amortissements divers.

Nouveau projet de M. Millerand

M. Millerand, ministre du commerce, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'étendre la loi du 12 juin 1893, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels, aux petites industries d'alimentation, aux magasins, boutiques, bureaux et autres établissements similaires qui n'y sont pas actuellement soumis.

Le projet a en outre, pour objet d'apporter plus de précision dans la nomenclature des établissements visés par la loi, dans le but de mettre fin aux controverses auxquelles a donné lieu l'assujettissement de certaines catégories d'établissements, comme les établissements publics, les chantiers de chargement et de déchargement des navires.

La publicité des opérations électorales

Le Conseil d'Etat dans sa séance d'hier, a prononcé l'annulation de l'élection de

M. Dupied, conseiller général du canton sud-est de Lille.

Les motifs de cette annulation sont intéressants. Le Conseil d'Etat a constaté que, dans la onzième section de Lille, D..., conseiller municipal président du bureau de vote, n'a permis à aucun électeur du parti adverse de séjourner dans la salle de vote pour y surveiller le scrutin et qu'il a même fait expulser un électeur venu pour contrôler les opérations.

Cette expulsion n'ayant été justifiée ni par l'affluence des électeurs, ni par la nécessité de maintenir l'ordre qui n'a été troublé à aucun moment, le Conseil d'Etat a estimé qu'il y avait de ce fait une grave atteinte portée sans motif au principe de la publicité des opérations électorales et par suite à la sincérité du scrutin.

Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant l'année 1901.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Importations

Objets d'alimentation : 801.551.000, en 1901 ; 819.240.000, en 1900.

Matières nécessaires à l'industrie : 3 milliards 124.299.000, en 1901 ; 3.035.251.000 en 1900.

Objets fabriqués : 788.698.000, en 1901 ; 843.311.000, en 1900.

Total : 4.714.548.000 en 1901 ; 4 milliards 697.802.000 en 1900.

Exportations

Objets d'alimentation : 778.247.000, en 1901 ; 759.979.000, en 1900.

Matières nécessaires à l'industrie : 1 milliard 091.041.000, en 1901 ; 1.093.966.000 en 1900.

Objets fabriqués : 2.062.716.000, en 1901 ; 2.039.339.000, en 1900.

Colis postaux : 234.161.000, en 1901 ; 215.415.000, en 1900.

Total : 4.166.165.000 en 1901 ; 4 milliards 108.699.000, en 1900.

Algérie

Une bagarre au marché de Taria

Une vive inimitié régnait entre les douars des Ouled-Chouarif et des Ouled-Bouderbat à la suite d'un enlèvement par ces derniers de femmes appartenant au douar adverse. Des Ouled-Chouarif avaient résolu de tirer de cette injure une réparation éclatante et, dans l'après-midi de jeudi, à trois heures, mettant à profit la fête de l'Ain-Seghir, qui réunissait un grand nombre d'indigènes sur le marché de Taria, ils assaillirent brusquement les Bouderbat. Ceux-ci ripostèrent aussitôt à coups de couteaux et de matraque, et en quelques minutes, ce fut une mêlée générale, à laquelle prirent part plus de 400 Arabes.

Ce ne fut qu'après une demi-heure d'une lutte acharnée que les gendarmes purent rétablir l'ordre et arrêter les principaux coupables. Plusieurs des combattants ont reçu de graves blessures. En outre, le brigadier de gendarmerie Lièvre a été frappé d'un violent coup de matraque aux reins.

Edouard VII en France

On affirme dans les milieux politiques que la nouvelle d'un voyage d'Edouard VII en France se réaliserait à bref délai. Edouard VII se rendrait sur la côte d'Azur, et ce déplacement aurait lieu sous peu. Il séjournera à Cannes, ville qu'il a fréquentée, alors qu'il était prince de Galles. Edouard VII viendrait en touriste.

L'amiral anglais a donné l'ordre au commandant du croiseur la *Surprise* d'avoir à se tenir prêt à appareiller au premier signal pour se rendre en Méditerranée, en rade de Villefranche. Aucune entrevue avec les souverains en villégiature sur le littoral de la Méditerranée n'aura lieu, et, si un membre du gouvernement salue Edouard VII, ce ne sera qu'au cours du voyage, pendant son arrêt de quelques minutes à Paris.

Durant son séjour à Cannes, Edouard VII s'adonnera tout particulièrement à son sport favori, le yachting. C'est ce qui explique la prochaine venue dans la Méditerranée de son steam-yacht *Victoria and Albert* et du yacht *Britannia*, tout dernièrement aménagé. Ce voyage aura lieu dans la seconde quinzaine de février.

Le service des pères de trois enfants

Le ministre de la guerre vient de répondre négativement à une pétition, demandant que tout père de famille ayant au moins trois enfants soit autorisé à accomplir ses périodes d'instruction militaire au lieu de sa résidence. Le ministre exprime la crainte que si l'on entrait dans cette voie, on ne soit amené peu à peu à étendre la même mesure à des catégories plus nombreuses, et finalement à la généraliser.

Le Pourvoi de Brière

La Chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Loew, a examiné jeudi le pourvoi de Brière, condamné à mort pour le crime de Corancez. On sait que la Cour de cassation n'a pas à examiner les faits mais seulement si les débats ont eu lieu conformément à la loi.

D'après le pourvoi soutenu par Mes Godey et Labbé, désignés d'office, l'arrêt de Chartres serait nul, parce que la cour d'assises aurait une première fois remis à statuer, au cours des débats, sur les conclusions de la défense tendant à un transport à Corancez et une seconde fois déclaré n'y avoir lieu d'ordonner ce transport pour la manifestation de la vérité. Elle aurait, en statuant elle-même sur cette question, commis un excès de pouvoir, le président des assises ayant seul, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, le droit d'ordonner ou de refuser des mesures de cette nature.

Le conseiller Bouloche a fait le rapport ; il a dégagé de nombreux arrêts rendus par la chambre criminelle cette jurisprudence que, en pareille matière, la cour d'assises et le président ont les mêmes pouvoirs ; il n'y a donc eu, suivant lui, aucune violation de la loi à cet égard par la cour d'assises d'Eure-et-Loir.

L'avocat général Bonnet conclut également et pour les mêmes motifs au rejet du pourvoi. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Brière.

La Folie alcoolique.

Une scène de sauvagerie révoltante, due à l'alcoolisme, a mis en émoi les habitants du quartier du « Sapin-Vert », à Watrelos.

Jeudi matin vers neuf heures, un individu, aux allures étranges, en proie à une grande surexcitation, entra dans le hangar de M. Charles Dujardin, marchand de charbon, et le trouvant occupé lui chercha querelle. M. Dujardin, quoique manchot est très robuste. D'un coup de poing il envoya l'ivrogne rouler sur la chaussée et ferma sa porte.

L'individu, se relevant, furieux, prit sa course vers la place du Sapin-Vert, prodiguant des coups de poing et des coups de pied à toutes les personnes, hommes, femmes et enfants, qu'il rencontra sur sa route. Tout le monde fuyait devant lui et les boutiquiers, affolés, fermaient leur porte.

Il pénétra cependant dans l'estaminet Beandet. Là un consommateur, du nom de Verlinde, essaya de le mettre à la porte. Mal lui en prit. D'un coup de tête, il fut renversé par la brute, qui se rua sur lui et se mit à lui mordre la cuisse à pleines dents.

Le cabaretier, effrayé, tira des coups de revolver en l'air. Plusieurs personnes vinrent dégager Verlinde qui porte une morsure affreuse et saignant abondamment.

L'ivrogne partit, mais un peu plus loin, il voulut entrer dans l'estaminet Ducoulombier dont la porte était barricadée. Il l'enfonça d'un furieux coup de tête et s'élança sur le cabaretier qu'il renversa et mordit à la main lui enlevant, d'un seul coup de dent une phalange d'un doigt. Plusieurs personnes arrivèrent enfin munies de cordes, et l'ivrogne étroitement ligoté, fut hissé sur une charrette et mené à Tourcoing où on l'enferma au poste.

Dans la soirée, quand il eut recouvré sa raison, il déclara s'être enivré en buvant du genièvre et ne plus se souvenir de rien. C'est un nommé Richard Maes, âgé de vingt-cinq ans, ouvrier tisserand à Ronbaix.

CHRONIQUE LOCALE

Recensement et Classement des Animaux de Réquisition

M. le préfet du Lot a adressé la circulaire suivante aux maires du département :

« Par une circulaire du 5 juillet 1899, votre attention a été appelée sur la façon irrégulière dont sont tenus, dans quelques communes, les états de recensement des ani-

maux de réquisition et des voitures attelées.

« Conformément aux instructions de M. le ministre de l'intérieur, j'ai chargé MM. les sous-préfets de Figeac et de Gourdon, et M. le secrétaire général de l'arrondissement de Cahors, de surveiller la tenue de ces documents.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une vérification desdits états sera faite le jour des opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1901.

« En conséquence vous voudrez bien remettre à l'ouverture des opérations, au fonctionnaire qui présidera le tirage, la liste de recensement des chevaux (modèle B), et les registres déposés à votre mairie en vue de la réquisition des chevaux et des voitures.

« Je profite de l'occasion pour vous rappeler que vous avez à adresser avant le 20 janvier prochain, sans faute, à la préfecture ou à la sous-préfecture (selon l'arrondissement) les relevés numériques (modèle C), des chevaux recensés pour l'année 1902. »

CAHORS

La musique du 7<sup>e</sup> à la cathédrale

Dans notre numéro de jeudi, nous nous sommes fait l'écho d'un bruit qui courait en ville relatif à la participation de la musique du 7<sup>e</sup> à une fête donnée par les frères des écoles chrétiennes, en l'honneur du bienheureux Lassalle.

Ce bruit n'est pas démenti, il paraît certain que la musique du 7<sup>e</sup> participera demain dimanche à la fête de charité en faveur des écoles chrétiennes, et ce affirme-t-on, avec l'autorisation du maire de Cahors et du préfet.

Nous sommes profondément étonné que cette autorisation ait été donnée, alors qu'il y a à peine 8 jours, le conseil municipal de Cahors a émis un avis défavorable aux demandes des congrégations.

Aux républicains le soin d'apprécier.

LA RÉD.

Nécrologie

Ce soir à 3 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Connétable, ingénieur des ponts et chaussées, décédé jeudi soir à l'âge de 40 ans.

Entré comme simple commis dans l'administration, M. Connétable était parvenu, jeune encore, à force de travail, aux plus hauts grades.

C'était un chef d'une rare compétence et d'une exquise affabilité pour tous.

Il sera profondément regretté.

A sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Tué par un train

Jeudi soir, M. Mouldourot, entrepreneur de travaux de chemins de fer, demeurant à Cahors, se trouvait avec ses ouvriers sous le tunnel de Montpezat.

En ce moment le train 16 arrivait, M. Mouldourot n'eut pas le temps de se garer, et malheureusement fut violemment tamponné. La mort a été instantanée.

Les constatations d'usage ont été faites par M. le juge de paix de Montpezat.

Le corps de M. Mouldourot a été transporté à Cahors hier dans la soirée.

Cet accident a fait une vive impression dans notre ville, où la victime était bien connue et estimée.

A sa famille et à son gendre, M. Bergon, directeur du *Réveil du Lot*, nous adressons nos sincères condoléances.

Médaille d'honneur

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 7 janvier, une médaille d'honneur agricole a été conférée à M. Cuquel (Pierre), régisseur du domaine des évêques de Cahors à Mercuès.

Vétérans des armées de terre et de mer

Les membres de la 580<sup>e</sup> section de Cahors se réuniront le Dimanche, 19 du courant, à deux heures du soir, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Versement des cotisations du 1<sup>er</sup> trimestre et élection des cinq membres du conseil de section.

Les anciens militaires qui désireraient se faire inscrire peuvent profiter de cette réunion.

Velore-Sport Cadurcien

Dans son Assemblée générale du 17 cou-

rant, le *Velore-Sport Cadurcien* a décidé de donner son Bal annuel le 2 février prochain, dans les Salons de l'*Hôtel de l'Europe*.

MM. les Sociétaires sont priés de vouloir bien déposer leurs listes d'invitations dès aujourd'hui et jusqu'au mardi soir, 21 janvier inclusivement.

Inutile d'ajouter que la Commission fera tous ses efforts pour donner le plus vif éclat à cette soirée tout intime qui s'annonce déjà sous les meilleurs auspices.

Dotation de la Jeunesse de France

Les membres de la Dotation de la Jeunesse de France sont priés de se présenter demain dimanche 19 janvier, dans une des salles de la Mairie pour le paiement des cotisations.

Lycée Gambetta

Adjudication restreinte, le 8 février 1902, des travaux d'agrandissement des privés des cours, des lavabos des dortoirs, et de l'alimentation d'eau pour les cours.

Montant des travaux . . . . . 9,551 22

Coutonnement en espèces . . . . . 500 »

Renseignements à l'Economat du Lycée.

Visa des certificats, huit jours avant l'adjudication, par M. Edmond Fournier, architecte, 49, boulevard Gambetta, Cahors.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON  
Samedi 18 janvier 1902

*L'Idiot de la chambre rouge*, drame en 3 actes.

*Les Grenouilles à Papa*, vaudeville en 1 acte.

Dimanche 19 janvier 1902

Deux représentations : à 2 h. 1/2 matinée populaire à prix réduits.

*Le Chiffonnier de Paris*, drame en 3 actes.

*Fin contre fin*, vaudeville en 1 acte.

A 8 h. 1/2 à prix ordinaires.

*Le Bourreau de Dublin*, drame en 3 actes

A LA DEMANDE :

*M<sup>me</sup> Bistrucille à la foire de Cahors*, vaudeville en 3 actes.  
La salle est chauffée.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 JANVIER

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

Allegro militaire, Schlögel.

Le Domino Noir (ouverture), Auber.

Sonate en ut dièse mineur (Adagio), Beethoven.

Coppélia (ballet), Delibes.

Coquelicot (quadrille), Métra.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 18 janvier 1902

Mariage

Labarrière, Antoine, domestique et Damont, Rose, tailleur.

Décès

Laval, François, charron, 74 ans, rue St-Georges.

Connétable, Eugène-François, ingénieur des Ponts et Chaussées, 40 ans, Boulevard Gambetta, 55.

Habert, Charles, tailleur, 63 ans, Place Citadelle, 5.

Clary, Catherine, sans profession, 62 ans, rue Blanc, 7.

**Une nouvelle cure.** — Pont-Hurlin, par Giffaumont (Marne), le 10 mars 1901. J'ai bien reçu votre boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50, et je vous remercie. Je suis heureux de vous dire que je ne souffre plus du tout de l'estomac. Jules LAMBERT (Sig. lég.).

A. M. Herzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Cahors

**MONTCUQ.** — *Les congrégations.* — Sur la demande formée par la congrégation des sœurs de la Miséricorde pour l'établissement de Montcuq (hospice), le conseil a pris la délibération suivante :

« 1. Le conseil municipal s'inspirant des principes de défense laïque et républicaine qui animent tous ses actes, serait heureux de pouvoir dès aujourd'hui demander la laïcisation de l'hospice de cette ville et de compléter ainsi l'œuvre de laïcisation commencée dans la commune depuis plus de vingt ans.

« 2. Mais l'assemblée après avoir entendu la lecture du testament mystique, en date du 7 février 1852, de M. Julien de Puniet, donateur et fondateur de l'hospice dont il

agit, constate que ce document contient la clause impérative dont la teneur suit :

« Le service de l'hospice sera confié à des sœurs de la société de Marie, appartenant à l'ordre qui dirige en ce moment l'école communale de Montcuq, ou, à leur défaut, à tout autre ordre de religieuses catholiques, apostoliques et romaines qui seraient désignées par l'évêque diocésain.

« Comme membres nés de la commission administrative de l'hospice, je désigne MM. les curés de la dite paroisse de Saint-Sernin, Saint-Hilaire et Saint-Pivrat, auxquels je donne à perpétuité le droit et la mission de veiller sur l'exécution ponctuelle de toutes les dispositions contenues dans le présent testament.

« En exécution des volontés du testateur, les sœurs de Marie n'ayant pas consenti à se charger du service dudit établissement, la commune a confié ce service à deux religieuses de l'ordre des sœurs de la Miséricorde, moyennant une rétribution annuelle de 700 francs.

« Dans ces conditions, le conseil municipal, gardien des intérêts de la commune et plus particulièrement de ceux des malheureux hospitalisés, déclare ne pouvoir, quant à présent, réclamer la laïcisation de l'hospice, qui aurait pour effet, en droit, de mettre en péril l'existence même de cette institution de bienfaisance.

Toutefois le conseil municipal de Montcuq a émis un avis défavorable à l'unanimité moins 1 voix, et ce n'est qu'après avoir pris cette délibération qu'il a fait les réserves au sujet du legs, réserves qu'on peut lire plus haut.

Ajoutons en outre qu'une enquête est faite sur la façon dont les sœurs s'acquittent de leur mission d'infirmières.

Une nouvelle réunion du conseil aura lieu demain dimanche.

**CATUS — Concours.** — Un grand concours de porcs gras a eu lieu à Catus lundi 13 janvier par les soins du comice agricole. Voici la liste des lauréats :

1<sup>er</sup> prix, 30 fr. : M. Delfau, à Nadillac; 2<sup>e</sup>, 25 fr., M. Girma à Francoulès; 3<sup>e</sup>, 20 fr. M. Bessac, à Crayssac; 4<sup>e</sup>, 15 fr., M. Gélis, à Pétirot; 5<sup>e</sup>, 10 fr., M. Miermont, à Tierrié; 6<sup>e</sup>, 8 fr., M. Bessières, à Thédillac; 7<sup>e</sup>, 5 fr., M. Soulié, à Tierrié.

Les primes ont été distribuées à l'hôtel de ville de Catus par M. Soulié, vétérinaire, vice-président du comité, assisté des membres du jury.

M. Soulié a remercié et félicité les nombreux exposants de ce concours, et notamment ceux dont les animaux témoignaient par leur poids et leur belle race des soins et de l'intelligence des éleveurs. Il a rappelé en quelques mots les bienfaits du comice et les divers avantages que les agriculteurs peuvent en retirer, tant au point de vue pécuniaire que pour leur instruction professionnelle.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Foire du 13 janvier.** — Favorisée par un temps splendide, la foire du 13 janvier, une des plus importantes de l'année, a été très belle. Beaucoup d'animation sur tous les marchés. Le champ de foire était bien approvisionné et les transactions nombreuses.

Voici les cours pratiqués à la foire de Figeac :

Bœufs d'attelage, de 650 à 850 fr. la paire; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal; veaux et moutons gras, de 75 à 80 c. le kilo; cochons gras, de 45 à 48 fr. le quintal; porcelets, de 15 à 25 fr. pièce.

Blé, de 16 fr 50 à 17 fr. 50 l'hectolitre; avoine, de 8 fr. à 8 fr 25; maïs, de 13 à 14 fr.

Noix, de 9 à 10 fr.; châtaignes pelées, de 10 à 11 fr. le quintal; prunes communes, de 7 à 8 fr.; rondes, de 8 à 10 fr.; d'ente, de 25 à 30 fr.

Volaille, 60 c. la livre; oies mortes, 80 c.; foies d'oies, 2 fr. 60 à 2 fr 75.

Lièvres, 5 et 6 fr. pièce; perdreaux, de 1 fr 50 à 2 fr.

Œufs, 1 fr. 05 la douzaine. Truffes, 12 à 13 fr. le kilo.

**Les Pick Pockets.** — Il a été soustrait le jour de la foire, par des individus encore inconnus plusieurs porte-monnaie renfermant des sommes d'argent assez importantes, appartenant à des personnes des environs, qui étaient venues en ville vendre leurs denrées. Plainte a été portée.

**Conseil Municipal.** — Le Conseil municipal de notre ville se réunira dimanche 19 courant, à deux heures du soir à la mairie Ordre du jour : Plan d'alignement et autres affaires urgentes.

**Noyée dans un bassin.** — La famille de M. Calaret, professeur au collège de notre ville, habitant une villa appartenant à M. Cougoule, pharmacien, sise à l'extrémité de l'allée Victor-Hugo, vient d'être éprouvée par un terrible malheur.

Mlle Denise Calaret, âgée de 20 ans avait l'habitude, chaque soir d'aller s'asseoir sur le parapet d'un bassin contigu à l'habitation. Jeudi, vers cinq heures, elle s'y rendit et y resta un peu plus que de coutume.

M. Calaret père, s'apercevant de ce retard dit à sa plus jeune fille de appeler sa sœur. Cette dernière ne répondit pas.

Demi-heure plus tard, M. Cassan, métayer de la ferme, ayant conduit ses bestiaux boire au bassin, aperçut un peu d'étoffe qui flottait sur l'eau. Il chercha à l'attirer vers lui avec l'aiguillon, mais cet objet lui fit résistance. Il parvint cependant à le ramener, et quelle ne fut pas sa stupeur quand, le soulevant, il se trouva en présence du cadavre de la jeune fille. Celle-ci avait dû être prise d'une syncope et tomber dans ce réservoir.

L'asphyxie était complète car, malgré tous les efforts exercés par les médecins appelés à la hâte, elle n'a pu être rappelée à la vie.

**LABATHUDE. — Conférence agricole.** — Dimanche 19 janvier, à deux heures de l'après midi, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture à Figeac, fera une conférence dans la salle de la maison d'école, à la Remise. Sujet : Engrais de ferme, engrais chimiques, amendements.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Tribunal correctionnel.** — Audience du 13 janvier :

Le nommé Paul Garnier, âgé de 25 ans, né à Auriole (Ardèche), est condamné à quinze jours de prison pour mendicité et vagabondage.

— Antoine Courliergue, cultivateur à Gramat, se voit infliger 30 fr. d'amende pour délit de chasse.

— Paul Fraysse, âgé de 14 ans, demeurant à Dégagnac, qui a tendu des pièges pour attraper des grives, est condamné à 25 fr. d'amende. Le père est rendu civilement responsable.

— 16 fr. d'amende sont infligés à Louis Blamer pour chasse en temps de neige.

— Frédéric Bétaillé, âgé de 12 ans, demeurant à Rampoux, un autre amateur de pièges à grives, est condamné à 25 fr. d'amende; le père est civilement responsable.

— Le nommé Servant Lafon, âgé de 36 ans, cultivateur à Rocamadour, qui a injurié le maire de cette commune dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à 25 fr. d'amende (loi Bérenger).

— La nommée Anne Plagès, âgée de 45 ans, qui a déjà plusieurs condamnations à son actif, est condamnée à quinze jours de prison pour vol de poules au préjudice de son voisin.

— Julien Malbec, âgé de 13 ans, demeurant à Fayories, comparait devant le tribunal sous l'inculpation de coups et blessures à sa mère. Le tribunal acquitte ce jeune enfant comme ayant agi sans discernement, mais décide qu'il sera interné dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

— La nommée Marie Andrieux, âgée de 24 ans, ménagère à Caniac, qui a injurié le brigadier de gendarmerie de Labastide-Murat dans l'exercice de ses fonctions, est condamnée à vingt-quatre heures de prison (loi Bérenger).

— Le sieur Clerc, âgé de 60 ans, et son épouse Antoinette l'anton, cultivateurs à Salviac, sont condamnés, pour coups et blessures graves : le mari à deux mois de prison et sa femme à 50 fr. d'amende (loi Bérenger).

**BULLETIN FINANCIER**

Les affaires ont été plutôt calmes aussi n'avons-nous que des changements sans signification à signaler d'une clôture à l'autre.

Cependant sur quelques fonds étrangers il s'est produit quelques ventes qui n'ont pas permis de conserver les cours précédents.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100 40; le 3 1/2 0/0 à 102.27.

La Banque de France est à 3875. Le Crédit Foncier à 733, le Comptoir National d'Escompte à 585; le Crédit Lyonnais à 1031 et la Société Générale à 608 sont fermes sans changement.

Parmi nos Chemins : le Lyon finit à 1156; le Nord à 1960 et l'Orléans à 1625.

Le Suez a passé de 3760 à 3775. L'Extérieure revient à 78.17; l'Italien à 103.10; le Portugais à 27.05.

Le Turc D clôture à 25.50 et la Banque Ottomane à 545.

A Bruxelles. — La Cie Nationale financière Capital est à 126.50; l'Internationale de Tramways dividende à 86.25.

La Capital Westpaliens cote 44; la Belge Roumaine de Transport Capital, 68.75 et la Part de Fondateur, 40 fr.

**Étude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET,**

Avoué à Cahors,

Place du Palais de Justice

Successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU.

**EXTRAIT**

D'UNE

**Demande en séparation de biens**

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, en date du dix-sept janvier mil neuf cent deux, enregistré,

Il appert :

Que Madame Angèle-Ambrosine BESIÈRES, sans profession, épouse de Monsieur Arthur BRUNIES, ancien négociant, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Cahors.

A formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Et que M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué près le tribunal civil de Cahors, a été constitué pour la demanderesse sur la dite assignation et ses suites.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le dix-huit janvier mil neuf cent deux.

L'avoué poursuivant,

Signé : **C. SAUTET.**

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
17 Vend.	+ 5	- 4.5	768.5	Beau
18 Sam.	+ 4	- 3	767.5	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable

D<sup>r</sup> HERBEAU.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE  
**UN JOLI TÉNOR**

V

La demanie en mariage

— En plus de vos avantages physiques, ne pourriez-vous me donner quelques raisons plus sérieuses, qui me fissent comprendre pourquoi je dois vous donner ma fille pour la vie?...

— Si, par des raisons sérieuses, vous entendez la réputation et la fortune, sir John, je n'ai ni l'une ni l'autre; je l'avoue, je suis pauvre. Je suis journaliste, je gagne ma vie avec ma plume, et je ne sache pas que cela soit déshonorant.

— Il y a encore beaucoup de choses qui vous restent à apprendre, monsieur Dantrée; mais parmi ces choses, il ne faut certainement pas ranger... l'aplomb et la bonne opinion de vous-même. Vous êtes pauvre, cela n'est pas

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

douteux. Quant à l'honnêteté de votre pauvreté je ne suis pas à même d'en juger. Jusqu'à présent, je n'en ai pour garant que votre parole. Seriez-vous bien aise de savoir ce que je pense de vous, monsieur Dantrée... et voulez-vous que je vous le dise clairement?

— Sir John, comme il vous plaira.

— Eh bien ! monsieur, vous êtes un simple aventurier. Soyez assez bon pour m'écouter... Il n'est guère probable, en effet, que cette conversation se renouvelle de quelque temps, et il est préférable que nous sachions à quoi nous en tenir l'un et l'autre. Il n'y a qu'une chose au monde, monsieur, qui me serait plus douloureuse que de vous voir l'époux de ma fille, c'est de la perdre.

— Je vous remercie de votre franchise, sir John, dit Dantrée, et les dispositions que vous montrez, m'indiquant à ne pas en douter, que vous me refusez votre consentement, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter le bonjour et à me retirer.

Le colonel fit un suprême effort pour se contenir et s'écria :

— Vous avez raison de railler mon impuissance. Si j'étais un homme plus sage et un père moins indulgent, vous seriez bien de partir, et sans tarder. Mais je n'ai encore jamais rien refusé à Catherine, et je ne commencerai pas aujourd'hui. Puisqu'elle a la folie de vous aimer sans vous connaître, monsieur, elle vous épousera, si elle veut, et je ne l'en empêcherai pas. Prenez-la donc, monsieur Gaston Dantrée... Prenez-la, mais, par Dieu qui m'entend, faites que je n'aie jamais à me re-

pentir de cette union, car toute votre audace serait impuissante à braver le courroux d'un vieillard... d'un père outragé !

Peut-être, quelque part en lui-même, Gaston Dantrée avait-il un organe qui lui servait de cœur et qui s'émut en ce moment.

Il tendit la main au vieillard, en disant :

— Que Dieu nous préserve de ce courroux, colonel. Qu'il fasse de moi un époux digne de votre enfant, et que je sois traité comme je la traiterais !

Il venait de prononcer lui-même sa condamnation.

Dans les jours de trouble qui allaient suivre, le châtimement qu'il avait lui-même invoqué devait impitoyablement fondre sur sa tête.

VI

**Second avertissement**

En moins d'une semaine, tout le canton savait que Mlle Catherine Dangerfield, de Sarswood-Park, était fiancée à M. Gaston Dantrée, de... Personne ne savait où.

Si n'importe qu'elle autre fille de baronnet avait poussé aussi loin l'oubli des lois de son monde, les bras en seraient tombés à tout le canton; mais de la part de Mlle Dangerfield, on trouva cela presque tout simple.

Que pouvait-on, en effet, attendre de mieux d'une jeune fille bien née, qui se promenait à cheval sans groom, qui parlait à son père comme à un camarade, qui laissait tomber ses cheveux sur ses épaules, qui causait avec les gens sans leur avoir été présentée, parlait ar-

got et jouait le lansquenet et le baccarat ?

Les Dangerfield étaient irréprochables, et l'avis général était qu'il devait y avoir quelque tare sinistre du côté de la mère, car il était tout à fait impossible qu'un sang aussi pur et aussi vieux pût dégénérer de cette façon.

Qui était Gaston Dantrée? Les familles du comté se le demandaient, maintenant, avec une curiosité qui ne trouvait guère à se satisfaire.

Dantrée répondait lui-même avec cet aplomb qui le caractérisait, et il n'y avait qu'à le croire sur parole ou à aller aux preuves.

— Je suis un Américain... du Sud, vous le savez. Je suis né dans la Louisiane. Mes parents étaient pauvres, mais c'étaient de braves gens. Ils sont tous morts, et il y a longtemps que je suis journaliste... et je suis, pour le moment attaché à *New-Orléans Paper*. Une chance inespérée, sous la forme d'un petit legs, m'a permis, il y a six mois, de réaliser un rêve longtemps caressé, et de visiter l'Angleterre. Mon congé expire dans deux mois, et alors il me faudra ou retourner à la Nouvelle-Orléans, ou...

Là, Dantrée avait cou-ume de s'arrêter si Mlle Dangerfield était présente, en poussant un soupir et en lançant un regard plein d'éloquence.

M. Talbot, le châtelain de Morecombe, avec lequel Dantrée était venu de Londres et chez lequel il habitait encore, ne pouvait pas jeter plus de lumière sur les antécédents de son hôte.

(A suivre.)

LE PAYS  
DES  
**CHIMÈRES**

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

I

Les deux amis

— Et pourtant cette résolution, ce voyage lointain, sont les seuls moyens pour obtenir la main de Lucia. Le capitaine, son père, est un rude marin qui n'a pas grand respect pour un homme qui reste oisif dans un bureau et n'aspire pas à voir un peu le monde. Je suis d'avis, Victor, — et j'ai quelque raison de croire que je suis dans le vrai, — que tu n'épouseras Lucia, qu'à ton retour de la Californie.

— Bah ! Le père de ma bien-aimée m'a promis sa main, dès que mon salaire serait porté à 2.000 fr.

— Tu attendras longtemps encore, si tu crois que notre patron t'augmentera de la sorte avant quarante ans. Ce vieux cancre n'a-t-il

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

pas dit, hier, que, vu le mauvais état des affaires, il allait être obligé de réduire nos émoluments.

Victor ne répondit rien à ces paroles qu'il avait entendues aussi bien que son ami.

— Peut-être, ajouta ce dernier, un si long voyage t'effraye-t-il.

— Moi ! avoir peur de la mer. Peuh ! voilà six mois que je rêve à cette excursion lointaine. Je sais bien que de mon voyage en Californie dépend mon mariage avec Lucia, et d'autre part je n'ignore point que ma mère a dépensé une grande partie de son avoir, afin de me faire donner une bonne éducation. Le magasin qu'elle tient et mon salaire dans cette maison suffisent à peine à notre entretien. L'heure est arrivée où je dois sérieusement lui venir en aide par mon travail, afin de lui prouver ma reconnaissance pour tous les soins et les sacrifices qu'elle m'a prodigués. Ah ! tu crois que j'éprouve la moindre terreur en songeant à un voyage en Californie ! pas le moins du monde. Je maintiens que là est la terre promise. Je donnerais une part de ma vie future pour pouvoir partir avec toi.

— Dans ce cas, cher ami, encore une tentative. Rappelle-toi qu'en restant ici tu vas voir ta vie s'étioler et ta jeunesse se trainer comme les heures de la vieille pendule que voilà accrochée à la muraille. Le bonheur de l'homme c'est la liberté ! Il faut qu'il voie le monde et qu'il puisse admirer les merveilles de la nature récemment découvertes. Deux ans après cette indépendance indispensable, il revient alors au foyer de la famille, comme je le

ferai, apportant assez d'or pour enrichir tous ceux que j'aime. Allons ! voilà ce qui t'est réservé, si tu écoutes mes conseils.

— Tu as raison ! s'écria Victor enthousiasmé. Je vais retourner supplier ma mère à deux genoux de me laisser partir. Elle m'écoutera, je l'espère.

— De mon côté j'irai ce jour même voir le capitaine Morel et le prier de t'aider. Compte sur moi. J'ai une bonne idée. Une fois en Californie nous partagerons tout, nos peines et nos joies, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

— Pas un mot de plus, murmura Victor à l'oreille de Jean. J'entends les pas du « patron » dans son cabinet particulier.

— Surtout, pas un mot au sujet de mon départ, répliqua Jean. Qui sait si mon père ne changera pas d'idée d'ici à demain, et dans ce cas...

Les deux commis avaient repris leurs plumes, et lorsque la porte s'ouvrit, leurs têtes penchées sur leurs pupitres eussent pu faire croire à celui qui les examinait que, depuis longtemps, ils ne s'occupaient d'autre chose que de leur travail.

II

Le départ

Par une chaude journée de juin, vers une heure de l'après-midi, une foule considérable s'était réunie sur les bords de la Scheldt et examinait un grand brig dont les flammes flottaient au vent et qui se disposait à mettre à la voile.

Ce navire, — le Jonas, — appartenant à la

Compagnie française La Californie, — était le premier qui fit route vers le pays de l'or.

Sur le pont de ce vaisseau, les passagers se promenaient de long en large et la plupart agitaient leur schapeaux en l'air pour remercier leurs amis qui restés sur le quai, leur adressaient leurs vœux, leurs félicitations et leurs souhaits de bon voyage. On se serait cru à un jour de fête, et, quoique très animés, les Anversois ne prenaient qu'un intérêt factice à ce départ de gens qui, la plupart Français du Nord, ne comptaient dans leurs rangs que quelques compatriotes de Bruxelles ou de Namur.

Deux ambarcations amarrées le long du rivage attendaient les retardataires qui disaient adieu à leurs parents et amis dans les cafés du voisinage de la Scheldt. Trois personnes s'avançaient à pas pressés vers le navire ? un commerçant et ses deux fils qui parurent tout à coup à l'angle de la rue au bas de laquelle le Jonas se balançait sur l'eau.

— Père, dit le plus âgé des jeunes gens, regarde, le navire va partir.

— Que la Providence l'accompagne, répliqua le citoyen d'Anvers.

— Allons, père, ne sois pas chagrin, ne pleure pas, surtout. Que sont deux années d'éloignement ? J'ai dépensé six ans déjà à m'abrutir derrière le grillage d'un comptoir et ce n'était ni gai, ni productif. Bon courage ! je reviendrai avec une tonne d'or et je me réjouirai alors d'avoir assuré la vie heureuse à tous ceux que j'aime.

(A suivre.)



DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ,  
Place du Marché à Cahors.

MAISON

**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2338 du 18 janvier 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Départements : Les fêtes de Saint-Etienne. — M. Waldeck-Rousseau prononçant son discours au banquet municipal. — En attendant l'arrivée du ministre. — Le Général André et le Député Levet. — M. Millerand. — L'archiprêtre s'entretenant avec M. Waldeck-Rousseau. — Les maires du département de la Loire. — M. Lépine. — Une députation de Loges maçonniques. — Le Général André. — M. Waldeck-Rousseau écoutant les discours.

L'abbaye de Lérins : Le grand portail. — Vue générale de l'abbaye. — Le Noviciat. — Le cimetière. — Le cloître. — L'orphelinat. — La distillerie. — La vieille tour.

Beaux-Arts : Le Christ apaisant la tempête, tableau de M. Georges Girardot, (gravure de M. Baude).

Armée : Le nouveau canon monstre japonais, Schneider-Canet. — Transport du fût de culasse avant le forage. — Le déplacement pour l'ajustage.

Amérique : M. Estrada-Palama, Président de la République cubaine. — La villa dans laquelle il réside à Central-Vally (New-York)

Chine : Les derniers jours de l'occupation européenne, à Pékin : La retraite aux Lanternes, aux abords du pont de marbre.

Paris : Un concours de coiffure : Un concurrent. — Les lauréates.

Portraits : Dom Marie-Colomban, abbé de Lérins. — Le Baron Textor de Ravisi, doyen des marsouins de France. — Les fils du ministre de Chine à Paris.

La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE. — Chroniques : \* Courrier de Paris, par M. Emile Faguet ; Théâtres, par H. Lemaire ; Le nouveau président de la République cubaine ; Le canon monstre de la marine japonaise, par L. de Montarlot ; Les belles abbayes de France ; Saint-Honorat de Lérins, par A. Boyer d'Agen ; Les fêtes de Saint-Etienne, par G. Bidarray ; etc., etc.

Explication des gravures, Echos, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Les livres nouveaux.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Mlle Louise Abbéma et ses œuvres. Petit carnet de « La Femme et le Monde » ; Concours ; L'âme orpheline, roman, Illustrations de Simont. L'art de se meubler.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1520<sup>e</sup> livraison (18 janvier 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — La plus rapide des Etoiles. — Les Chiens de Guerre dans le Passé, le Présent et l'Avenir, par le C<sup>te</sup> Picard. — Le Pavage en verre. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1495 du 18 janvier 1902.

Les automobiles postales de Tunisie, par Yves Guédon. — Les cornes de la lune, par H. de P. — La concentration du vin, par L. Capel. — La prothèse nasale, par le D<sup>r</sup> A. Cartaz. — Le record des tunnels, par L. Reverchon. — Nouvelle planète, par J.-F. Gall. — Fabrication des plaques de blindage, par L. Genty. — La garde des Alpes, par J. Corcelle. — La germination des orchidées par Henri Coupin. — Nouveau dispositif de contact souterrain pour tramway électrique, par D. B. — Acclimatation du renne dans l'Alaska, par Charles Rabot. — Eléments magnétiques en 1902, par Th. Moureaux. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 13 janvier 1902, par Ch. de Villedeuil. — Un monument à Fulton, par Alb. Tissandier. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 19 janvier 1902.

V<sup>se</sup> Nacla : Courrier du Dimanche. — Auguste Deslinières : La nouvelle étoile. — Georges Ohnet : le Brasseur d'affaires (suite). — V<sup>e</sup> Henri de Bornier : la Lizardière (suite). — Jules Chancel : la Sorbonneuse. — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henri Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureau succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0,

suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savevay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.



FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES

H. SARDA, 33, Quai Vail-Picard, BESANCON (Doubs).

Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER Régulateurs et Chronométriques — Chaînes et Sautoirs Catalogues spéciaux : 1<sup>er</sup> de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc. 2<sup>e</sup> de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeuse, Bracelets, etc., or, argent, doublé et.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.